

Accueillir la diversité : en quoi est-ce un « atout » qualitatif pour l'enfant et sa famille ?

- Accueillir, respecter, reconnaître les diversités individuelles, familiales et socio-culturelles.
- Enjeux et perspectives éducatives dans un contexte de laïcité.

BORDEAUX / 1et 2 AVRIL 2019



Introduction

Accueillir

Respecter

Reconnaitre la diversité

DECET : Diversity in Early Childhood Education and Training :
de 1995 à 2013

Un réseau européen(13 partenaires) pour travailler cette question


tous les enfants et les adultes,
diversity & equity
ont le droit,
diversité & équité
d'évoluer et de se développer
ersiteit & gelijkwaardigheid
dans un contexte de
ielfait & Gerechtvaardigheid
reconnaissance
a diversidad y la equidad
de l'équité et du respect
éculacnt agus cotromas
de la diversité.
ιαφορετικότητα & ισότητα δικαιωμάτων

accueillir , respecter et reconnaître la diversité

Développer les conditions d'accueil et les compétences pour accueillir toutes les situations d'enfants et de familles;

- **Accueillir** c'est " aller vers " paradoxalement; ce n'est pas simplement laisser venir ; c est créer les conditions de la rencontre dans une posture compréhensive dans le respect des singularités
- **Respecter** revêt alors une position dynamique et active de la part des professionnels à l'égard des parents et des enfants. Référence à Janusz korczak initiateur de la Convention, des Droits de l'Enfant
- **Reconnaître la diversité engage un pas supplémentaire** C est la reconnaissance explicite et la valorisation de la diversité, Avec les publics concernés(pour la diversité culturelle à distinguer de l'approche exotique)

Cela sous-tend un véritable enjeu de lutte contre l'exclusion et la discrimination pour l'inclusion



Première partie: -Reconnaitre la diversité
dans un contexte de laïcité

De la différence à la diversité

- La différence renvoie à la norme:

La comparaison pour rejoindre la norme produit l'élimination de la différence même progressive .

- La diversité renvoie à la complexité, à une approche constructiviste qui intègre l'incertitude;
- c'est prendre la différence non comme un déficit à corriger mais comme une ressource à amplifier

De quelles diversités parlons nous ?

les diversités individuelles, familiales et socio culturelles

- La culture ; le pays d'origine et le pays d'accueil , la situation d'immigration...la langue maternelle et tout ce qui réfère à la culture
 - La situation socio économique
 - La situation familiale
 - Le genre
 - Les capacités personnelles

Les obstacles au respect de la diversité :

Les normes l'Exclusion par défaut

L'approche déficitaire de l'autre : les parents ignorent , les professionnels ne connaissent pas

La non reconnaissance de la singularité

Les représentations ,les préjugés et les stéréotypes

L'ethnocentrisme, Le racisme ;les jugements de valeurs

La posture de pouvoir dominant

Le sentiment de supériorité

L'Impossibilité de comprendre l'autre

Le sentiment d'incompétence ; La peur

Le sentiment d'étrangeté

Autres

La discrimination

- Juridiquement, la discrimination se définit comme une différence de traitement entre des personnes ou des groupes sur la base d'un critère illégal dans un domaine visé par la loi.
- Selon le code pénal français (article 225-1), la discrimination se définit comme :« toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs , de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »⁹

Les formes de la discrimination

- **La discrimination directe**

La discrimination prend alors la forme d'un acte ponctuel et identifiable comme le fait de refuser l'accueil d'un enfant en raison de ses origines : lien direct entre le refus et l'origine.

- **La discrimination indirecte** « Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs [dans le Code pénal], un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes

- **La discrimination systémique**

Elle résulte de processus, de fonctionnements reposant sur des pratiques volontaires ou non mais qui donnent lieu à des différences de traitement. La discrimination systémique n'est ni explicite, ni volontaire, ni même consciente ou intentionnelle, mais relève le plus souvent d'un système de gestion fondé sur un certain nombre de présupposés, le plus souvent implicites, quant aux divers groupes et comprenant un ensemble de pratiques et de coutumes qui perpétuent une situation d'inégalité à l'égard des membres des groupes cibles.

Discrimination diversité et mixité

- Le registre d'actions **des discriminations** permet de s'inscrire dans une approche juridique fondée sur le droit
- Le registre d'action visant la **promotion de la diversité** prône des actions visant à aboutir à une situation dans laquelle l'égalité repose sur la constitution d'un collectif composé de personnes aux caractéristiques diverses ; caractéristiques reconnues dans leurs singularités dans une visée de construire le vivre ensemble dans l'accueil le respect et la reconnaissance pour **faire vivre une société de mixité inclusive** . On peut parler de pédagogie de la diversité

Des situations dilemmes , issues de l'expérience éducative et sociale , dans le contexte français de l'éducation des jeunes enfants soulèvent des questions

- Comment garantir la continuité éducative pour les jeunes et jeunes enfants , en particulier ceux venus d'ailleurs , dans des espaces disjoints : quand on porte la préoccupation du bien être de l'enfant; est ce possible de scinder ses deux mondes :famille et lieu d'accueil ?
- comment porter cette préoccupation essentielle pour leur développement sécuritaire ?
- La continuité passe par les niveaux **affectifs , sensoriels et symbolique**
 1. **Affectif** :la relation a l'autre ,
 2. **Sensoriel** :la prise en compte des enveloppes sensorielles : univers de l'odorat, du toucher ,du goût, de la vue et du son :
 3. **symbolique** et enfin la prise en compte des liens symboliques ; le langage ; et toutes les ressources culturelles et créatives,

ces trois niveaux sont des leviers dans l'appréhension de l'espace et des objets transitionnels pour l'enfant . (référence à Winnicott) ex musique, rituels du quotidien , expression artistique etc... mais alors comment concilier cette préoccupation de la prise en compte de l'univers culturel de l'enfant dans un contexte de laïcité et dans un contexte social qui ne reconnaît pas le niveau d'appartenance communautaire ; (problème posé par l'article 30 de la Convention des droits de l'enfant , non ratifié par la France car il rentre en contradiction avec l'article 1 de la constitution de 1958)

- Entre **culture et religion** comment se positionner ? La nourriture Hallal ou cachère , dans les cultures arabes et juives . l interdit des anniversaires pour les personnes qui se réfèrent aux témoins de Jéhovah ; la crèche de Noel à l église ou dans la mairie pour les personnes de culture judéo chrétiennes etc...
- **Entre déni de reconnaissance** des situations de diversité(familiale sociale et culturelle) et **stigmatisation** quelle position adopter ? Nommer les singularités peut être blessant ; tout dépend de l art et la manière de le faire ;
- **Entre égalité et équité** quelle distinction ? Le traitement égalitaire est il juste? respecte t il pas les inégalités ; comment être dans une posture éthique ?
Le traitement égalitaire est il pensable du fait de la **hiérarchie sociale entre les langues maternelles** ? anglais allemand , roumain, arabe ,turc, mais aussi catalan , ou breton
- Comment favoriser l **estime de soi et la construction identitaire** dans une prise en compte de la **multi-appartenance** ? Amin Maalouf

S'inscrire dans un contexte de laïcité

- **La loi de 1905** est une loi de **séparation de l'église et de l'état**; d'après JL Bianco de l'Observatoire de la laïcité, la laïcité n'est pas une option, ni une religion, c'est une loi d'apaisement, de compromis et d'équilibre. Art Premier : « la République assure de la liberté de conscience ; elle garantit le libre exercice des cultes. »
- La laïcité s'est constituée en opposition à la religion catholique amenant à **différencier les affaires de l'état et celles de la religion** ; l'influence du siècle des lumières et des philosophes a été déterminante pour penser une société sans être inféodée à une religion et pour penser et porter une spiritualité choisie par chacun même sans religion
- Dans d'autres pays d'Europe on parle de sécularité; la sécularité opère une régulation de l'influence des religions
- Moins de 10 pays laïcs au monde
- **La laïcité suppose une redéfinition nécessaire dans un contexte social de mondialisation où toutes les religions sont devenues plus significatives en France** du fait des mouvements migratoires;
- **La laïcité est un processus qui ne peut être dissociée de la démocratie .**
- **D'après Régis Debray, la laïcité ne fait l'objet dans les textes fondateurs d'aucune définition claire et nette .**
- La réflexion et la posture éthique aident à élaborer les **repères du vivre ensemble** dans la reconnaissance des spiritualités

Quelles alternatives

dans la tension entre reconnaissance de la diversité et le contexte français de laïcité
au sein des dispositifs d'accueil des jeunes enfants
exerçant une mission de service public ou ses délégations ?
Comment gérer ce qui apparaît inconciliable ?

Hypothèse

Notre travail s'appuie sur l'hypothèse suivante :

la reconnaissance de la diversité permet de passer de la **différence (registre de l'égalité, et de l'inégalité)** comme déficit à corriger à la **diversité** comme ressource à amplifier (**registre de l'équité, de la singularité et de la complexité**)



Deuxième partie vers la reconnaissance des diversités

La reconnaissance, ses trois niveaux et ses implications

- **La relation singulière** , significative avec les parents , les enfants et les professionnels : accueillir l'autre ou et aller vers lui pour lui permettre d'éprouver la reconnaissance de ce qu'il est
- **Les modalités éducatives et pédagogiques communes et explicites** mises en œuvre dans le lieu d'accueil collectif : un espace d'initiation au vivre ensemble pour les enfants en lien avec leurs famille .
- **Des repères du cadre institutionnel** français européen et international : conventions, lois, chartes, projets territoriaux...

1-La relation singulière significative avec les parents et la famille Dans une perspective de sécurité affective pour l'enfant

- Garantir la **continuité éducative** : objet et espace transitionnel , permettre à l'enfant d'éprouver la continuité (ex référent) dans la discontinuité des lieux
- Gérer les transmissions dans la rencontre
- Clarifier la notion de **respect** : Ne pas être intrusif et accueillir : laisser venir la diversité et **aller vers l'autre ...**
- Pour un rapport d'égalité faut-il gommer les différences ou dénier la différence ?
- **Reconnaître les singularités** et les prendre comme point d'appui de la **socialisation**
- L'engagement personnel du professionnel dans la rencontre : passer du « nous » et du « on » au « **je** »

2-Les modalités éducatives et pédagogiques mises en œuvre dans le lieu d'accueil collectif: le vivre ensemble

Quels supports de socialisation à partir des diversités?

- L'explicitation des diversités ;
- Rendre visibles les repères du vivre ensemble dans la reconnaissance des singularités
- Les normes et les règles du lieu d'accueil : des repères négociables et ajustables pour le vivre ensemble
- Les singularités : un atout pour fédérer un projet
- La négociation en équipe : expérimenter la mixité pour construire un portage institutionnel


3-Lois et repères du cadre institutionnel en **Europe** et en **France**

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : Nations Unies 1946
- Convention Internationale des Droits de l'Enfant-Nations Unies 1989
- Convention internationale de protection de l'Enfance de la HAYE 1993
- Recommandations de la commission européenne dans les lieux d'accueil des Jeunes Enfants : janvier 1996
- Convention des droits des personnes handicapées, ONU 2006
- Education et accueil de la petite enfance : permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain , Commission Européenne 2011

En France

- La Loi d'Orientation relative à la lutte contre les Exclusions : 29 juillet 1998
- Le décret relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans modifiant le code de la Santé Publique : 1 août 2000 et le décret réformé le 20/02/2007 et en 2010
- La loi de 2002-2 sur l'accueil dans les établissements médico sociaux et la prise en compte du droit des usagers
- Différents rapports qui développent des cadres de référence

Les textes français ne nomment pas la référence à la culture alors que les textes internationaux si



Conclusion : concilier les inconciliables
avec les acteurs de terrain

Des exemples et questions pour penser la mixité et le vivre ensemble dans la reconnaissance de toutes les diversités au service des enfants et de leurs parents et ... dans la prise en compte de la laïcité

- **En EAJE** , une articulation entre le projet social ancré sur le territoire et le projet éducatif avec non pas une pédagogie mais des pédagogues inspirant un projet singulier coconstruit avec les acteurs professionnels, projet évalué et réajusté au fil du temps
- **Les cantines scolaires de la Ville de Lyon** : autour de l'alimentation: *un processus laïque et démocratique*
- **Entre EAJE , école et centre social** : Gestion du partenariat sur le territoire au service des habitants dans une position inclusive : *Pour une cohésion éducative avec les mêmes enfants*

Quelles implications pour penser cette articulation laïcité- diversité

- Non pas des décisions verticales mais un processus interactif ascendant et descendant fondé sur une élaboration **avec** l'ensemble des acteurs (un modèle démocratique et des moyens adaptés aux publics): créer des espaces pour penser collectivement et démocratiquement
- L'accompagnement des diversités en explicitant leurs atouts et multiplier la prise en compte de toutes les diversités dans un projet fédérateur d'accueil de la mixité
- Mobiliser le développement culturel dans nos environnements : connaissance sur la culture , la laïcité , la religion etc...
- Créer et s'appuyer sur des chartes éthiques : CNAF , CEMEA , PJJ, projets des services et règlement intérieur
- Connaître le cadre réglementaire et légal
- Construire sur le territoire avec les acteurs des repères éthiques et des réponses singulières qui s'inspirent de l'ensemble de ces ressources et des situations singulières au local .

Dans une perspective sociale plus globale

- Une lutte simultanée « contre et pour »
contre les discriminations et les inégalités
par la reconnaissance et le respect de la diversité via l'équité
- Entre l'espace privé pour soi et l'espace public des institutions quel espace social, un entre deux à construire ?
- Entre des représentations distinctes de la laïcité comment développer une cohérence institutionnelle sur le territoire ?
- Une approche de la laïcité non comme un dogme mais comme un processus démocratique qui fédère les attachements multiples et systèmes constructifs des valeurs du vivre ensemble visant à socialiser les singularités

Et pour revenir à ce qui nous mobilise ici: un accueil qualitatif des parents
au service du jeune enfant, dans le respect des diversités
et la reconnaissance des singularités

Accueillir , respecter, **reconnaitre** la diversité

Une posture professionnelle de rencontre

Avec les parents qui **confient** leur enfant

Et des valeurs du **vivre ensemble** élaborées et mise en œuvre collectivement

Myriam- Mony – 1 -2 Avril 2019